

Les relations extérieures du Québec

Jean-Charles Bonenfant

Relations internationales et marchés communs

Volume 2, Number 2, 1971

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700095ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700095ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bonenfant, J.-C. (1971). Les relations extérieures du Québec. *Études internationales*, 2 (2), 317–320. <https://doi.org/10.7202/700095ar>

LES RELATIONS EXTÉRIEURES DU QUÉBEC

par Jean-Charles BONENFANT *

Au moment où se terminaient les trois premiers mois de 1971 couverts par cette chronique, le premier ministre Robert Bourassa se préparait à partir pour une tournée européenne qui précisera la nature des relations extérieures du Québec. C'est pourquoi la période étudiée est caractérisée par une certaine attente fertile en rumeurs mais sans événements révélateurs.

CONFÉRENCE DE LOMÉ

Du 17 au 24 janvier, a eu lieu, à Lomé capitale du Togo, une conférence des ministres de la Fonction publique des membres de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones, créée à Niamey en mars 1970. M. Gérard Pelletier, secrétaire d'État du Canada dirigeait la délégation canadienne qui était en outre composée de M. Jean-Paul L'Allier, ministre des Communications et ministre de la Fonction publique du Québec, M. Armand Saint-Onge, sous-ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, M. Mark Larratt-Smith, du cabinet du premier ministre de l'Ontario, et M. Sidney Green, ministre des Mines et des Ressources naturelles et commissaire des Affaires du Nord du Manitoba. Des conseillers d'Ottawa et du Québec accompagnaient la délégation.

La conférence de Lomé n'a pas engendré d'incidents entre Ottawa et Québec, mais elle a révélé que les problèmes soulevés à Niamey n'étaient pas encore définitivement réglés. On se rappelle que le représentant du Québec, M. Julien Chouinard, avait participé à la conférence de Niamey à titre de vice-président de

la délégation canadienne. Par ailleurs, il fut décidé que « tout gouvernement peut être admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence, sous la réserve de l'approbation de l'État-membre dont relève le territoire sur lequel le gouvernement participant concerné exerce son autorité et selon les modalités convenues entre ce gouvernement et celui de l'État-membre ». Au mois de juin 1970, le Québec a demandé à Ottawa de faire jouer cette disposition mais, au moment de la conférence de Lomé, le problème n'avait pas été réglé. Le gouvernement fédéral a fait savoir qu'à Lomé, on procéderait comme à Niamey, et il a offert la vice-présidence de la délégation au représentant du Québec. Avant de quitter Québec, M. Jean-Paul L'Allier a annoncé que Québec avait refusé ce statut pré-Niamey « parce qu'à Ottawa, dit-il, on interprète tout en terme de précédent ». « Nous, a-t-il ajouté, nous ne voulons pas créer de précédent, nous ne voulons pas créer d'embêtement : ce qui compte, c'est que nous soyons présents à cette conférence parce que nous sommes la seule province avec un ministère de la Fonction publique, avec une École nationale d'administration et que c'est de cela qu'on va parler là-bas ».

Lundi le 11 janvier, M. Yves Michaud s'était rendu à Ottawa pour y représenter le ministère des Affaires intergouvernementales dans des pourparlers au sujet du statut du Québec dans l'Agence de coopération culturelle et technique. Comme ces pourparlers n'avaient abouti à aucune solution et s'annonçaient comme devant être longs, M. L'Allier déclara qu'il se rendait à Lomé en sa qualité de représentant

* *Professeur à la faculté de Droit de l'Université Laval.*

du gouvernement. On lui demanda alors ce qui se produirait s'il y avait divergence de vue entre Québec et Ottawa et si un vote devait être pris. M. L'Allier répondit : « À ce moment-là, il y a une délégation canadienne et c'est M. Pelletier. Le Québec ne votera pas. La délégation québécoise pourra exprimer verbalement une dissidence, un point de vue différent de celui de la délégation canadienne mais si on en venait au vote, c'est la délégation canadienne qui votera et il lui appartiendra à ce moment-là de tenir compte ou non, comme Ottawa le fait d'habitude, de l'opinion québécoise. Il (Ottawa) pourra aller contre l'opinion québécoise ou avec l'opinion québécoise : ça aura les répercussions que ça aura. Ce que je veux dire, c'est que si on veut nous embêter nous allons l'ignorer. De la bataille nous n'en voulons pas¹ ».

De passage à Paris, avant de se rendre à Lomé, M. L'Allier souligna le nombre considérable des membres de la délégation canadienne. « Ça n'a pas de sens. Nous serons 21 à Lomé dans la délégation canadienne. Nous serons plus nombreux que l'ensemble des délégations africaines. » « C'est du gaspillage, prétendit aussi M. L'Allier. Sur ces 21 personnes, les 16 représentants du fédéral et des autres provinces font le voyage en première classe. Ça va peut-être coûter plus cher que la contribution qu'on demandera au Canada de faire pour la fondation de l'école d'administration qui est un des buts de cette conférence². » Le ministre québécois ajouta : « Notre représentation se justifie. D'abord, la francophonie intéresse au premier chef au Québec. Ensuite, les quatre personnes qui m'accompagnent ont toutes une fonction bien précise qui justifie pleinement leur venue à cette conférence³. » La conférence de Lomé ne fut cependant marquée d'aucun accrochage entre la représentation du Québec et celle d'Ottawa, mais M. L'Allier revint avant la fin de la réunion parce que les deux dernières journées étaient sans intérêt pour le Québec.

Le ministre de l'Éducation du Québec, M. Guy Saint-Pierre, a présidé la délégation canadienne qui a assisté, du 25 au 28 janvier, à la conférence annuelle des ministres de l'Éducation des pays francophones à Bangui, en République centrafricaine. La délégation canadienne comprenait outre quelques fonctionnaires québécois, des représentants du Mani-

toba, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario ainsi que sept fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures. D'après un communiqué de l'Office d'information et de publicité du Québec, M. Saint-Pierre avait, en vertu d'un arrêté ministériel en date du 13 janvier, été investi des pleins pouvoirs de parler et de signer au nom du Québec. De passage à Paris, après la conférence, M. Saint-Pierre en a tiré les leçons. « J'ai été frappé, a-t-il déclaré, par l'insistance des gouvernements africains à mettre l'accent sur l'enseignement professionnel. » Après la conférence, M. Saint-Pierre s'étant rendu à Abidjan pour prendre contact avec le représentant culturel du Québec, M. Jean-Marie Lepage, qui, au sein du personnel de l'ambassade du Canada conserve une liberté d'action, il a fait le commentaire suivant : « La situation particulière de M. Lepage à Abidjan ne soulève pas de problèmes. C'est un exemple de ce qui pourrait être tenté dans les rapports entre le gouvernement du Québec et les autorités fédérales. »

Parlant incidemment des relations entre Québec et Ottawa, le ministre a expliqué que la délégation canadienne à Bangui lui avait paru nombreuse. « Il ne s'agit pas, a-t-il affirmé, d'entrer dans un cycle nouveau de guerre des drapeaux. Mais il conviendrait qu'on reconnaisse, à l'intérieur du Canada, l'influence prépondérante du Québec dans le domaine de la Francophonie et spécialement de l'éducation. » Le Ministre a aussi tiré de la conférence de Bangui quelques leçons, à savoir d'abord que l'effort du Canada devrait être de complémentarité et non pas de concurrence avec celui des pays industrialisés coopérants comme la France et la Belgique. Il a ajouté que le gouvernement canadien devrait modifier sa philosophie à l'égard de l'Afrique francophone, en procédant, dans un souci de plus grande efficacité, à une meilleure concentration entre l'Agence de développement économique, le gouvernement du Québec, le Service universitaire canadien d'outre-mer et l'UNESCO⁴.

En passant à Paris, M. Saint-Pierre a eu aussi des conversations avec des ministres français dont M. Olivier Guichard, ministre de l'Éducation nationale, auquel il a proposé d'échanger de hauts fonctionnaires de l'éducation. Avec M. Joseph Comiti, secrétaire d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, il a plus particulièrement étudié l'utilisation de

l'équipement sportif tant par les étudiants que par les adultes.

ÉCHANGES FRANCO-QUÉBÉCOIS

Les stages de Québécois en France se continuent. Le 18 janvier, un communiqué de l'Office d'information et de publicité de Québec annonçait que le ministère des Affaires étrangères de France offrait, en collaboration avec le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec, vingt-cinq bourses de stage en France à de jeunes ingénieurs québécois. Les titulaires d'un diplôme en sciences appliquées ont été invités à communiquer avec le Service de la coopération technique afin de détailler le programme du stage qu'ils voudront effectuer dans leur spécialité. À l'aide de ces informations, les deux ministères devaient faire des recherches pour trouver en France les industries les plus susceptibles de répondre au programme exposé par chaque candidat. On pourra tenir ces stages immédiatement après les examens de fin d'année 1971. D'une durée de six mois, seuls les détenteurs d'un diplôme en sciences appliquées du Québec y sont admissibles.

En février, M. Yves Michaud, commissaire à l'Office de la coopération franco-québécoise, analysant les échanges franco-québécois au niveau ouvrier déclarait : « Le programme d'échanges franco-québécois, au niveau des travailleurs, constitue un effort sérieux de démocratisation entre la France et le Québec et une étape de plus vers l'unilinguisme français au travail ⁵. » Alors que les échanges entre la France et le Québec s'étaient faits depuis plusieurs années au niveau des professeurs, des étudiants, des journalistes, des ingénieurs et des enseignants, le 22 février, un premier groupe de sept personnes est parti pour la France ; la composition en était la suivante : quatre travailleurs, deux représentants des cadres et un chef de mission. On a tenté une expérience pilote dans ce sens, en 1970, et les résultats ayant été concluants, à la demande du premier ministre lui-même, M. Bourassa, on a augmenté le budget d'un quart de million pour la continuer. Les candidats, hommes ou femmes, sont désignés par les centrales syndicales CSN et FTQ qui adhèrent au programme et ils demeurent en France un mois environ. Au cours de 1971, dix-huit groupes rejoindront

diverses villes de France, en particulier Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux et Grenoble. Par ailleurs, des travailleurs français viendront aussi au Québec.

M. Michaud a souligné qu'il y avait deux priorités à l'Office de coopération : la création d'emplois et l'instauration du français comme langue du travail. « Cette partie du programme des échanges entre travailleurs, a-t-il ajouté, vise non seulement la possibilité pour ces derniers d'en retirer tout le profit pour eux-mêmes mais encore nous voulons qu'ils deviennent, après leur stage, des animateurs dans leur milieu. Cela nous apparaît comme d'une très grande importance et très prometteur pour l'avenir ⁶. »

Par ailleurs, le 25 janvier 1971, l'Office d'information et de publicité du Québec annonçait que les membres de la Commission permanente de coopération franco-québécoise, réunis à Paris du 30 novembre au 4 décembre 1970, avaient décidé de poursuivre l'« Échange Jeunes Maîtres » pour une troisième année consécutive. De part et d'autre, on a constaté avec satisfaction les résultats positifs de cette opération dont les trois buts principaux sont l'enrichissement linguistique, le perfectionnement pédagogique et l'amélioration des relations entre les Québécois et les Français par une meilleure connaissance réciproque des deux peuples. Le communiqué faisait le bilan suivant. « Commencé en 1969-70 avec 120 participants, l'échange se poursuit présentement avec 486 enseignants. Pendant la dernière année scolaire, 243 professeurs québécois, de la maternelle au secondaire, ont été affectés dans des écoles françaises réparties dans une soixantaine de départements tandis qu'un nombre égal de professeurs français les ont remplacés dans une quarantaine de commissions scolaires du Québec. La portée de cet échange sera accrue alors que près de 175 commissions scolaires seront invitées à y participer. Le professeur québécois en France continue d'être payé par sa Commission scolaire alors que le Français au Québec reçoit son traitement de l'Éducation nationale française, plus une indemnité complémentaire de la part du ministère français des Affaires étrangères. Les frais de transport sont assumés par les gouvernements québécois et français. La responsabilité de cet échange est confiée au ministère de l'Éducation par son Service de coopération avec l'extérieur.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Dans un domaine où habituellement l'influence américaine se fait surtout sentir dans le Québec, des relations se sont accrues avec la France : c'est celui des institutions financières. En février, M. William Tetley, ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives, s'est rendu dans diverses villes européennes et plus particulièrement à Paris. Pendant son séjour dans cette dernière ville, il a établi des contacts avec différentes personnalités de l'entreprise privée française, plus particulièrement dans le secteur des institutions financières et des coopératives. Il a aussi rencontré des dirigeants de banques, de maisons de courtage et d'autres organismes financiers.

En même temps, un groupe de hauts fonctionnaires du ministère, dirigé par le sous-ministre, M^e Louis-Philippe Bouchard, séjournait deux semaines en France. Au cours de ce voyage, organisé dans le cadre de la coopération technique franco-québécoise, les membres de la délégation ont eu des échanges de vue avec des représentants des institutions financières et du secteur coopératif. Ils sont entrés en contact avec la Banque de France, la Bourse des valeurs, la Commission des opérations de Bourse, la Direction des assurances, la Caisse centrale de réassurance, la Fédération nationale des coopératives de consommation et la Caisse de dépôts et consignations.

LOUISIANE

Mardi, 9 mars 1971, M. Claude Beauchamp titrait son *Billet économique* dans *La Presse* des mots suivants : « Bureau discret, mais efficace en Louisiane. » Cela décrit une situation que nous avons déjà soulignée dans cette chronique et qui semble se continuer. Le journaliste notait d'abord qu'« une expérience très intéressante de prise de contact se poursuit sans bruit, sans publicité, sans conférence de presse dans le moins connu des bureaux du Québec à l'étranger en Louisiane. » Le « bureau » du Québec à Baton-Rouge, capitale de l'État de la Louisiane, n'a pas officiellement le statut de bureau du Québec à l'étranger comme ceux de Milan, de Londres, de New York ou de Paris. Il dépend administrativement du délégué général du Québec à New York. On y trouve en permanence, depuis deux ans, M. Léo Leblanc.

« La présence du Québec en Louisiane, écrit M. Beauchamp, si elle est reliée à l'objectif socioculturel de l'épanouissement des Français en Amérique du Nord, n'est pas totalement désintéressée sur le plan économique. » En effet, la Louisiane et le Québec ont commencé à échanger des missions plus ou moins spécialisées. C'est ainsi qu'au début de mars, une mission québécoise a visité la Nouvelle-Orléans avec comme objectif d'intéresser les magnats de pétrole du sud des États-Unis à l'exploration et éventuellement à l'exploitation pétrolière au Québec.

NOTES

¹ *Le Soleil*, le mercredi 13 janvier 1971.

² Noter que Québec a tenu à payer les frais de sa représentation, malgré l'offre qu'avait faite Ottawa de les assumer.

³ *Le Soleil*, le lundi 18 janvier 1971

⁴ Dépêche de l'Agence France-Presse, citée dans *Le Soleil*, le mercredi 3 février 1971.

⁵ *Le Soleil*, le vendredi 19 février 1971.

⁶ *Ibid.*